

123IMPRIM
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 5, rue Barroin, 42000 SAINT-ETIENNE
794 492 447 RCS SAINT ETIENNE
ci-après la « Société »

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le lundi 31 mars,
A 10 heures,

(...) associé unique propriétaire des 1.000 actions composant le capital social de la société 123IMPRIM,

.....

III – A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

.....

SIXIEME DECISION

L'associé unique prend acte que les fonctions de la société KPMG SA, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, sont arrivés à expiration avec la présente réunion.

L'associé unique, après avoir constaté que la Société n'a pas l'obligation de se doter de co-commissaires aux comptes, décide de ne pas renouveler le mandat de la société KPMG SA.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme
Le Président

